

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2025

## LISTE DES DÉLIBÉRATION

2025.50	09/10/2025	Compte-rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil Communautaire	Approuvée
2025.51	09/10/2025	Présentation du rapport d'activités de l'année 2024	Approuvée
2025.52	09/10/2025	Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service « Ordures ménagères-Déchetterie »	Approuvée
2025.53	09/10/2025	Candidature à l'appel à projet Citéo/Adelphe « Collecte pour le recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »	Approuvée
2025.54	09/10/2025	Règlement intercommunal de collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification de l'annexe 1 - Règlement intérieur de la déchetterie de la CDC Le Dunois	Approuvée
2025.55	09/10/2025	Autorisation de recrutement sur emploi non permanent - Accroissement temporaire d'activité - Modification du tableau des effectifs	Approuvée
2025.56	09/10/2025	SDE 18 - Dossier 2025-VE-016 - Déplacement borne de recharge IRVE - Place Saint-Georges - Commune de Bannegon	Approuvée
2025.57	09/10/2025	Décision modificative n°1 - Budget principal	Approuvée
2025.58	09/10/2025	Décision modificative n°1 - Budget annexe « Ordures ménagères - Déchetterie »	Approuvée
2025.59	09/10/2025	Admission en créances éteintes - Budget annexe « Ordures ménagères - Déchetterie »	Approuvée
2025.60	09/10/2025	Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la CDC Le Dunois 2025 - 2028 - Avis sur les projets intégrés à la maquette financière	Approuvée
2025.61	09/10/2025	Attribution d'une subvention à l'association « Le Seneçon »	Approuvée





**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2025-50

### **COMpte-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

#### Etaient présent(e)s

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

#### Absent excusé :

Mr Nicolas CARBOULEC.

#### Absents :

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

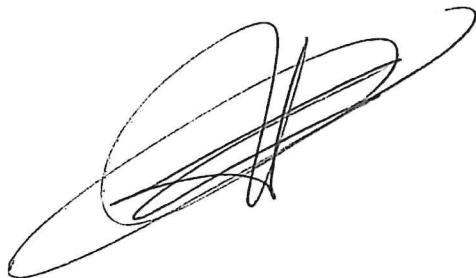
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-202550-DE

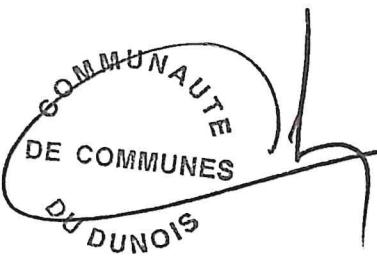
Secrétaire de séance :  
Mme Florence CHÉDIN.

-le 26/08/2025 : Bail de location dérogatoire de l'atelier relais de la Communauté de communes Le Dunois pour une durée de 23 mois, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, à l'entreprise « LA CILLYOTTE » pour y exercer une activité de brasserie artisanale ; la fabrication de bière et de toutes autres boissons ; la distribution et le commerce de ces boissons ; la vente à emporter.

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.  
Le Président,  
Louis COSYNS.



Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/10/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-018-241800424-20251009-202550-DE



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2025-51

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2024**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

#### Etaient présent(e)s

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

#### Absent excusé :

Mr Nicolas CARBOULEC.

#### Absents :

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

#### Secrétaire de séance :

Mme Florence CHÉDIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée à légalité.com

99\_DE-018-241800424-20251009-202551-DE

M. Louis COSYNS, Président, expose :

En application de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus a obligation de réaliser un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, avant le 30 septembre.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, au cours d'une séance durant laquelle les représentants de la commune au sein de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par les conseils municipaux des communes membres, ou à la demande de ces derniers.

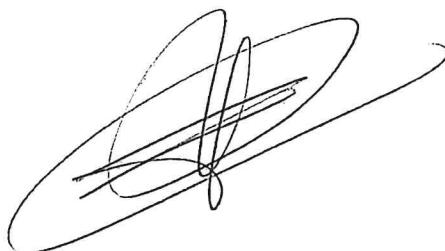
Considérant le rapport d'activités établi au titre de l'année 2024.

M. le Président propose au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de prendre acte dudit rapport.

### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.

Pour copie certifiée conforme.  
Le Président,  
Louis COSYNS.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE  
le 20/10/2025  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-018-241800424-20251009-202551-DE



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2025-52

### PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE « ORDURES MÉNAGÈRES - DÉCHETTERIE »

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

<b>Convocation :</b>	3 octobre 2025
<b>Conseillers en exercice :</b>	36
<b>Présents :</b>	23
<b>Votants :</b>	29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

#### Etaient présent(e)s

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

#### Absents ayant donné pouvoir :

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

#### Absent excusé :

Mr Nicolas CARBOULEC.

#### Absents :

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025525-DE

Secrétaire de séance :

Mme Florence CHÉDIN.

M. Robert MORISSE, Vice-président, expose :

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit présenter au conseil communautaire, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service des Ordures Ménagères-Déchetterie.

Ce rapport annuel, destiné notamment à l'information des usagers, a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Chaque maire destinataire du rapport annuel devra le présenter, après adoption par les conseillers communautaires, à son conseil municipal dans un délai de six mois.

Ce rapport porte sur l'exercice 2024 et vous est présenté en annexe.

M. le Vice-président propose au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de prendre acte dudit rapport.

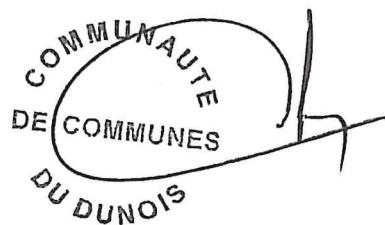
**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.





**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
Tél 02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025-53

### **CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET Citéo/Adelphe « COLLECTE POUR RECYCLAGE DES DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ISSUS DE LA CONSOMMATION HORS FOYER »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-202553-DE

Secrétaire de séance :

Mme Florence CHÉDIN.

Citéo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

En 2025, Citéo/Adelphe a publié un Appel à Projets visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant un geste de tri effectif des emballages ménagers issus de la consommation nomade.

- encadrer les critères de réussites d'un projet sur la base des enseignements constatés lors des expérimentations accompagnées par Citéo au cours des cinq dernières années.

Dans ce cadre, la CDC Le Dunois va candidater pour le déploiement d'équipements de pré-collecte permettant un geste de tri sur les lieux de consommation nomade (hors foyer) et pris en charge par le service de collecte et de traitement des ordures.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

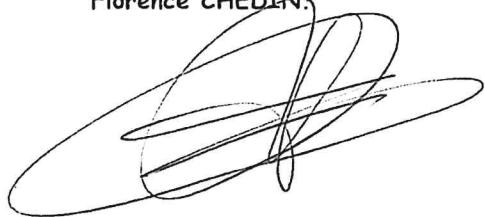
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à déposer une candidature pour un dossier pour le territoire de la CDC Le Dunois, pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation nomade »,

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer le contrat afférent avec Citeo / Adelphe,

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer le contrat de financement en cas de projet lauréat.

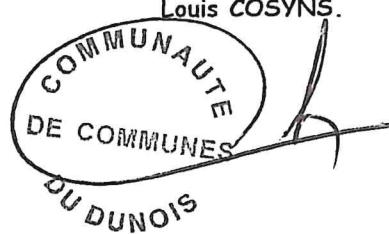
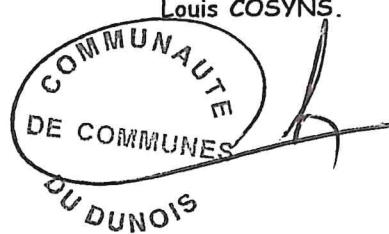
### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°2025-54**  
**RÈGLEMENT INTERCOMMUNAL**  
**DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**  
- Modification de l'Annexe 1  
**« Règlement intérieur de la déchetterie de la CDC Le Dunois »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN.  
Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND.  
Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHEARD. Mrs Bertrand de GANAY.  
Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs  
Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr  
François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHEARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs  
Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-202554-DE

Secrétaire de séance :  
Mme Florence CHÉDIN.

Le rapporteur expose à l'assemblée qu'afin d'améliorer le service rendu aux usagers, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture de la déchetterie au public.

Le volume horaire est préservé tout en assurant une ouverture quotidienne de l'équipement, sans distinction des saisons.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide:

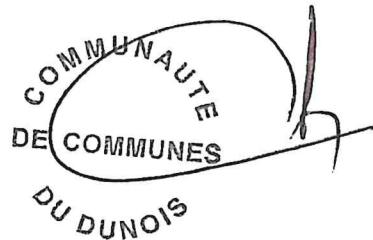
- d'approuver la modification de l'Annexe 1 « Règlement intérieur de la déchetterie de la CDC Le Dunois » dans son article 2 « Horaires d'ouverture », telle qu'annexée à la présente délibération.

### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.  
Le Président,  
Louis COSYNS.





**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
Tél 02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2025-55

### **AUTORISATION DE RECRUTEMENT SUR EMPLOI NON PERMANENT - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

#### **Etaient présent(e)s**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

#### **Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

#### **Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

#### **Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_55-DE

Secrétaire de séance :

Mme Florence CHÉDIN.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L332-23-1<sup>o</sup>, permettant la possibilité de recruter des agents non titulaires sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin ponctuel en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Considérant qu'afin de permettre aux services de conduire leurs activités respectives, il vous est proposé d'autoriser le recrutement suivant pour les années 2025 et 2026 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé de M le Président et après en avoir délibéré décide :

- d'autoriser le recrutement d'un médecin territorial relatif de l'un des grades du cadre d'emploi des médecins territoriaux, catégorie A, à temps non complet.

La rémunération est fixée sur la base de l'indice de la grille indiciaire de l'un des grades du cadre d'emploi susvisé.

- que le tableau des emplois sera modifié en conséquence dès la publication de la délibération,

- que les crédits seront inscrits au budget général,

- que M. le président est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

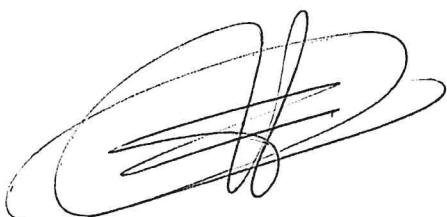
. POUR : 28 (22+6 pouvoirs)

. CONTRE : 0

. ABSTENTION : 1 (Mr Bertrand de GANAY).

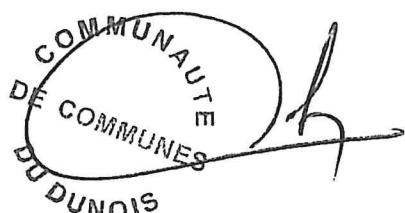
### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.

  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

N°2025-56

### **SDE 18 - DOSSIER 2025-VE-016 DÉPLACEMENT BORNE DE RECHARGE IRVE - PLACE SAINT-GEORGES - COMMUNE DE BANNEGON**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_56-DE

Secrétaire de séance :

Mme Florence CHÉDIN.

Le rapporteur expose à l'assemblée le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT		
N° de dossier	2025-VE-016	
Opération	Déplacement borne de recharge IRVE	
Site(s)	Place St Georges - Commune de BANNEGON	
PLAN REVE		
Montant prévisionnel HT	100%	5 830.00 €
Participation financière intercommunale	65.18%	3 800.00 €
Prise en charge par le SDE18	34.82%	2 030.00 €

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'approuver le plan de financement proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) relatif au dossier ci-dessus exposé.

- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents afférents à cette opération.

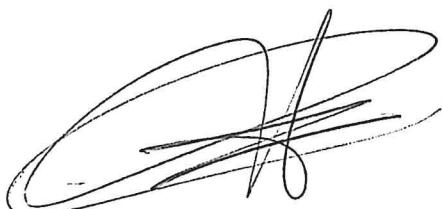
. POUR : 28 (22+6 pouvoirs)

. CONTRE : 0

. ABSTENTION : 1 (Mr Christian RICHARD).

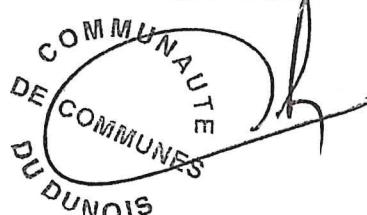
**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.

  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalis.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_56-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DUNOIS

Budget : PRINCIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE Exercice 2025

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Délibération 2025-57**

Date de convocation : 3 octobre 2025

Quorum à 18 membres : le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Nombre de membres en exercice : 36 - Présents : 23 - Votants : 29 (23 +6)

L'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal en mairie de DUN-SUR-AURON sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la Communauté de Communes le Dunois.

**PRÉSENTS** : Mrs J-Michel BERTAUX - Rémi BOURRET - Mmes Marie-Claire BRANSARD - Florence CHÉDIN - Mrs Louis COSYNS - Xavier CRÉPIN - J-Marie DELEUZE - Alain DESJEAN - Etienne DURAND - Denis FERRIER - Mmes Stéphanie FONTAINE - Françoise FOUCHARD - Mrs Bertrand de GANAY - Hubert de GANAY - Mme Laurence JANVIER - Mr Robert MORISSE - Mme Angélique NOUAT - Mrs Denis PAJOT - René RASLE - Christian RICHARD - François ROUX - Mme Irène THIBAULT - Mr François VINCENT.

**ABSENT EXCUSÉ** : Mr Nicolas CARBOULEC.

**ABSENTS** : Mrs Gaël BELLEUT - Pierre de JOUVENCEL - David CHASSET - Mme Christelle DELOUCHE - Mrs J-Claude MARAIS-ARNOULT - Bertrand PHILIPPON.

**POUVOIRS** : Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER - Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD - Mr Michel MORIN à Mr J-Michel BERTAUX - Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE - Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT - Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**SECRÉTAIRE** : Mme Florence CHÉDIN.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués				Augmentation des crédits			
	Compte	FCT	Opé.	Montant	Compte	FCT	Opé.	Montant
Autres biens mobiliers	61558	020		10 000,00				
Etudes et recherches	617	020		5 000,00				
Personnel affecté par la commune membre du GFP	6215	020		3 302,00				
Autre personnel extérieur	6218	020		4 000,00				
Fonds péréquation ressources communales et intercommunales					7392221	020		22 302,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>Solde</b>	<b>22 302,00</b>				<b>22 302,00</b>
				0,00				

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Louis COSYNS

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.

Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_BU-018-241800424-20251009-2025\_578-BF

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE Exercice 2025**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - Délibération 2025-58**

Date de convocation : 3 octobre 2025

Quorum à 18 membres : le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Nombre de membres en exercice : 36 - Présents : 23 - Votants : 29 (23 +6)

L'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal en mairie de DUN-SUR-AURON sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la Communauté de Communes le Dunois.

**PRÉSENTS** : Mrs J-Michel BERTAUX - Rémi BOURRET - Mmes Marie-Claire BRANSARD - Florence CHÉDIN - Mrs Louis COSYNS - Xavier CRÉPIN - J-Marie DELEUZE - Alain DESJEAN - Etienne DURAND - Denis FERRIER - Mmes Stéphanie FONTAINE - Françoise FOUCHEARD - Mrs Bertrand de GANAY - Hubert de GANAY - Mme Laurence JANVIER - Mr Robert MORISSE - Mme Angélique NOUAT - Mrs Denis PAJOT - René RASLE - Christian RICHARD - François ROUX - Mme Irène THIBAULT - Mr François VINCENT.

**ABSENT EXCUSÉ** : Mr Nicolas CARBOULEC.

**ABSENTS** : Mrs Gaël BELLEUT - Pierre de JOUVENCEL - David CHASSET - Mme Christelle DELOUCHE - Mrs J-Claude MARAIS-ARNOULT - Bertrand PHILIPPON.

**POUVOIRS** : Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER - Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHEARD - Mr Michel MORIN à Mr J-Michel BERTAUX - Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE - Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT - Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

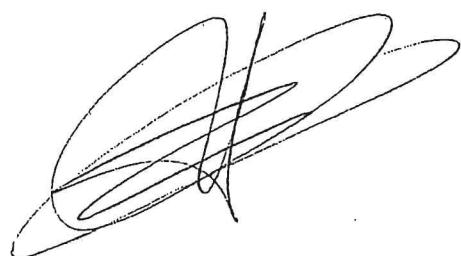
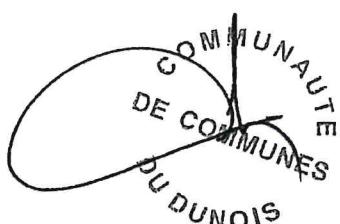
**SECRÉTAIRE** : Mme Florence CHÉDIN.

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Honoraires	6226		4 000,00			
Créances admises en non-valeur				6541		2 000,00
Créances éteintes				6542		2 000,00
<b>Fonctionnement dépenses</b>			<b>4 000,00</b>			<b>4 000,00</b>
		<b>Solde</b>			<b>0,00</b>	

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Louis COSYNS.

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.





**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**N°2025-59**  
**ADMISSION EN CRÉANCES ÉTEINTES**  
**Budget du service annexe « OM - Déchetterie »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée e-legalis.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_59-DE

**Secrétaire de séance :**

Mme Florence CHÉDIN.

Le rapporteur fait part à l'assemblée d'une demande de régularisation du Service de Gestion Comptable de ST AMAND MONTROND, de validation de créances éteintes sur le budget annexe OM-Déchetterie pour un montant de 784.00 €.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'accepter la régularisation des admissions en créances éteintes proposées ci-dessus.

Il est précisé que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2025 et que les crédits nécessaires ont été prévus au budget au compte 6542.

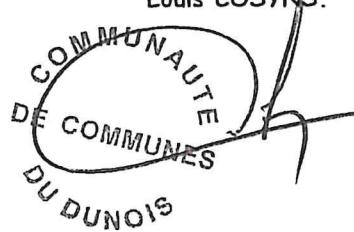
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents afférents à cette opération.

**PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme,  
Le Président,  
Louis COSYNS.


COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée Egalité+com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_59-DE



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025-60

### CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE (CRST) DE LA CDC LE DUNOIS 2025-2028 AVIS SUR LES PROJETS INTÉGRÉS A LA MAQUETTE FINANCIÈRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres** : Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHEARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHEARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_60-DE

Secrétaire de séance :  
Mme Florence CHÉDIN.

Le rapporteur :

Par délibération n°2025-05 du 27 février 2025, le Conseil communautaire a :

- Validé le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et la maquette financière 2025-2028 du territoire de la Communauté de communes,
- Autorisé M. le Président aux fins de signature du contrat et ses annexes et poursuivre l'action engagée,
- Confié l'interface technique (gestion des enveloppes, animation et accompagnement des porteurs de projets au montage de leurs dossiers) à l'agent de développement du Pays Berry St-Amandois,
- Précisé que chaque dossier sollicitant l'aide de la Région par le biais du CRST sera présenté pour avis auprès du Comité Syndical du Pays,

Ce contrat est décliné sur deux contrats successifs de trois ans, le premier étant fixé du 04 avril 2025 au 04 avril 2028.

L'enveloppe attribuée au territoire de la Communauté de communes LE DUNOIS est de 724 240.00 € pour ce premier contrat, répartie entre les priorités d'interventions de la Région axées sur :

L'accélération de la transition écologique et l'adaptation au dérèglement climatique, l'adaptation et l'intensification de l'offre de services publics de proximité.

Il rappelle, en outre, que le CRST se compose de fiches actions qui permettent de déterminer quels projets pourront être soutenus financièrement par la Région ainsi que les modalités d'intervention.

Ces contrats ont été rédigés sur la base d'un inventaire des projets pressentis intégrés dans la maquette financière du CRST.

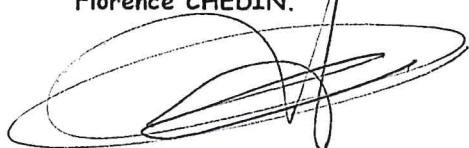
Afin de faciliter l'instruction des dossiers et d'accélérer le process il est proposé au Conseil communautaire, de bien vouloir prendre acte et de donner un avis favorable à chacun des projets identifiés dans la maquette financière du 1<sup>er</sup> CRST 2025-2028.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- de donner un avis favorable aux projets pressentis et inscrits dans la maquette financière du 1<sup>er</sup> CRST 2025-2028.

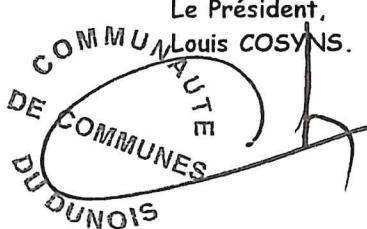
## PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.



COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
DU DUNOIS

Diffusion sur le site internet de la CDC le 20 octobre 2025.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_60-DE



**le Dunois**  
communauté  
de communes

Mairie-18130 Dun-sur-Auron  
02 48 59 16 32  
Fax 02 49 59 17 22

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N°2025-61

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LE SÉNEÇON »**

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 octobre à 19 h 00, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni, salle du Conseil Municipal de la Mairie de DUN-SUR-AURON en séance publique, sous la présidence de Monsieur Louis COSYNS, Président de la CDC LE DUNOIS.

**Convocation :** 3 octobre 2025  
**Conseillers en exercice :** 36  
**Présents :** 23  
**Votants :** 29 (23 + 6 pouvoirs)

**Quorum à 19 membres :** Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Etaient présent(e)s :**

Mrs Jean-Michel BERTAUX. Rémi BOURRET. Mmes Marie-Claire BRANSARD. Florence CHÉDIN. Mrs Louis COSYNS. Xavier CRÉPIN. Jean-Marie DELEUZE. Alain DESJEAN. Etienne DURAND. Denis FERRIER. Mmes Stéphanie FONTAINE. Françoise FOUCHARD. Mrs Bertrand de GANAY. Hubert de GANAY. Mme Laurence JANVIER. Mr Robert MORISSE. Mme Angélique NOUAT. Mrs Denis PAJOT. René RASLE. Christian RICHARD. François ROUX. Mme Irène THIBAULT. Mr François VINCENT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Patricia BILBAULT à Mme Laurence JANVIER.  
Mme Céline GÉRY à Mme Françoise FOUCHARD.  
Mr Michel MORIN à Mr Jean-Michel BERTAUX.  
Mr Daniel RONDIER à Mr Robert MORISSE.  
Mr Yves PETIT à Mr François VINCENT.  
Mme Emilie WAQUA-BOURDON à Mr Louis COSYNS.

**Absent excusé :**

Mr Nicolas CARBOULEC.

**Absents :**

Mrs Gaël BELLEUT. Pierre de JOUVENCHEL. David CHASSET. Mme Christelle DELOUCHE. Mrs Jean-Claude MARAIS-ARNOULT. Bertrand PHILIPPON.

**Secrétaire de séance :**

Mme Florence CHÉDIN.

REÇU EN PREFECTURE

le 20/10/2025

Application agréée Egalité.com

99\_DE-018-241800424-20251009-2025\_61-DE

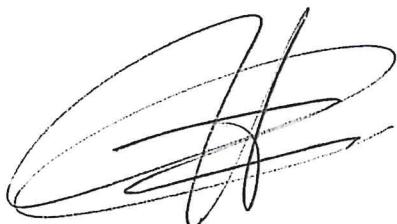
Le rapporteur expose à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association « Le Séneçon », association de jardiniers amateurs de Senneçay, pour l'aider dans la mise en œuvre de ses activités.

Le Conseil communautaire, entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré décide :

- d'attribuer une subvention de 900,00 € à l'association « Le Séneçon », association de jardiniers amateurs de Senneçay,
- d'autoriser M. le Président, ou à défaut un de ses Vice-présidents, à signer tous documents relatifs à cette opération.

### PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Secrétaire de séance,  
Florence CHÉDIN.



Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
Louis COSYNS.

